

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2022 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assiste également à la séance :

Heidi BÉDARD, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur le maire déclare la séance extraordinaire du conseil ouverte à 20h15.

128-05-2022 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 mai 2022;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Appuyé par M. Pierre Noël
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

129-05-2022 **2. Pont Danby – se@o**

Attendu qu' il y a lieu de procéder à la phase II des travaux de rechargement du 4^e Rang;

Attendu qu' Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 126-05-2022 afin de publier l'appel d'offre du remplacement du tablier Danby sur le Se@o;

Attendu que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ont assisté à une réunion d'information à la MRC pour le projet du PIRRL et que certaines informations ont été obtenues en lien avec la disponibilité de certaines subventions tel que le volet accélération;

Attendu qu' il pourrait y avoir l'obtention d'une subvention de 50 % pour le remplacement du Pont Danby, mais que les travaux pourraient être réalisés qu'en 2023 si la demande de subvention est acceptée;

Attendu que le maire a décidé d'exercer son droit de veto sur cette résolution;

Attendu que conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier soumet de nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Appuyé par M. Patrick Wolput
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que M. Jean-Marc Ménard, maire, mentionne sa dissidence puisqu'il trouve dommage que l'on perde une subvention.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à continuer d'aller de l'avant avec le projet de remplacement du Pont Danby et de publier d'appel d'offres sur le se@o.

Que le montant de la publication de l'appel d'offres soit pris dans le Fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

130-05-2022 **3. Installations septiques**

Attendu que les élus et les employés municipaux ont reçu les préoccupations des citoyens concernant la disponibilité des professionnels et des matériaux;

Attendu qu' il y a lieu de retourner une lettre aux citoyens mentionnant que le délai maximal octroyé pour réaliser les travaux de conformité est fixé à la date limite du Programme de mise aux normes des installations septiques, soit le 31 décembre 2025;

Attendu qu' il y a lieu de préciser dans la lettre qu'après la date de fin du programme, les gens devront tout de même être conformes, mais n'auront plus la possibilité de faire partie du Programme de mise aux normes des installations septiques;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Appuyé par M. Mickaël L. Giguère
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

De retourner une lettre aux gens ayant reçu un avis de non-conformité pour leurs installations septiques mentionnant le délai maximal accordé pour se rendre conforme.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

131-05-2022 **5. Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Appuyé par Mme Francine Brasseur
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire